



ÉCOLIERS DU SÉNÉGAL

ASSOCIATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

SCOLARISER

ACCOMPAGNER

SOUTENIR



ACCOMPAGNER UN ENFANT DÈS LA MATERNELLE POUR QU'IL ACQUIÈRE LES BASES NÉCESSAIRES AFIN D'ASSURER SON AVENIR.

L'ASSOCIATION ÉCOLIERS DU SÉNÉGAL CRÉÉE EN 2001,

Est non confessionnelle et apolitique.

200 adhérents participent à la scolarité de 550 élèves, ce qui en fait une association à taille humaine, animée par des bénévoles.

Elle rassemble des parrains et des donateurs dont la volonté est d'aider :

- au financement de la scolarité d'enfants
- au fonctionnement des écoles de brousse et à l'acquisition de moyens pédagogiques
- à l'amélioration des conditions d'accueil

Des objectifs annuels sont déterminés conjointement avec chaque directeur d'école lors de la mission annuelle au Sénégal et soumis à l'Assemblée Générale.

TÉMOIGNAGES



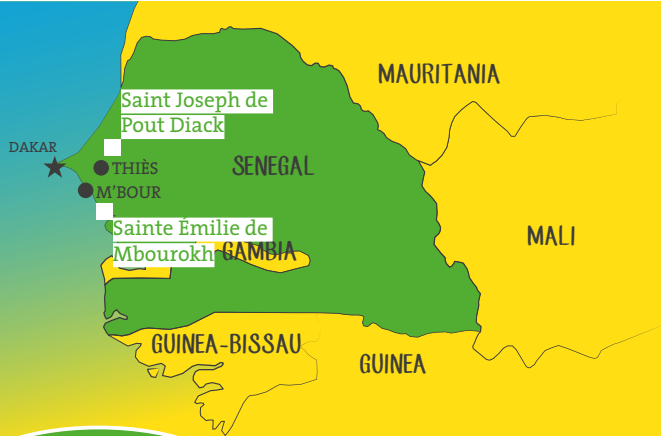
Sans l'aide d'une famille Paloise l'avenir d'Adama se dessinait autour d'une vie d'agriculteur vivant dans la précarité. Après une scolarité exemplaire en école de brousse puis dans un lycée de Thiès, il termine en 2019 sa 3ème année de licence génie électrique à l'école supérieure polytechnique de Dakar. « Je souhaite être capable de gérer des projets en énergies renouvelables dans ma localité campagnarde et de relever le déficit en électricité dans mon village, mon Sénégal ou ailleurs. »



Huguette et Roger ont été touchés par le récit émouvant du voyage au Sénégal d'un ami déjà investi dans l'association. Ils décident de s'engager chacun auprès d'un enfant. Ceux-ci arrivés en fin de CM2, ils accompagnent deux nouveaux enfants. Huguette est partie à plusieurs reprises leur rendre visite dans leur village.



Élisabeth et Stéphane soutiennent l'association à titre personnel mais aussi par leur entreprise qui apporte un mécénat de service. « Je veux aider des filles car elles sont l'avenir de l'Afrique. La culture de la solidarité est pour nous une valeur essentielle tant pour l'éducation de notre fils Arthur, que nous emmènerons les rencontrer, que pour notre projet professionnel. »



SCOLARISER

LES ENFANTS

L'Association concentre ses actions à proximité des villes de Thiès et Mbour.

- Elle participe avec les parents au financement de la scolarité de leurs enfants
- Elle soutient les enseignants dans la promotion de l'école dans les villages environnants afin d'améliorer le nombre d'enfants scolarisés.
- Elle finance la construction, la maintenance et les frais de fonctionnement des 3 écoles de brousse de Mbourokh, Pout Diack et Sanghé.

L'enseignement est dispensé en français. Les résultats obtenus sont supérieurs à la moyenne nationale.



ACCOMPAGNER

L'ÉDUCATION

Dès leur plus jeune âge les élèves voient leur éducation facilitée par notre aide financière.

Les parents sont tenus de contribuer pour une part minimum aux frais de la scolarité.

En cas de poursuite d'études l'association s'efforce d'accompagner les élèves dans les collèges et lycées de nos partenaires.

SOUTENIR

L'IMPLICATION DES ENSEIGNANTS

L'association s'appuie sur des équipes pédagogiques expérimentées. Les enseignants sont recrutés pour leur compétence, leur motivation et sont diplômés de l'Éducation Nationale.

PLUS D'INFORMATIONS ?

WWW.ECOLIERSDUSENEGAL.ORG

 www.facebook.com/ecoliersdusenegal

ASSOCIATION « ÉCOLIERS DU SÉNÉGAL »

Mairie de Lanton

18, avenue de la Libération

33138 LANTON

E-mail : contact@ecoliersdusenegal.org

Tél. : 06 13 45 52 91 / 07 50 80 66 10

Association d'intérêt général enregistrée le 17 janvier 2001 à la sous-préfecture de Bordeaux sous le N° 9/05542

Quand je vois un enfant, il m'inspire deux sentiments : de la tendresse pour ce qu'il est et du respect pour ce qu'il peut devenir.

LOUIS PASTEUR



VOTRE DÉMARCHÉ, NOTRE ENGAGEMENT

En acceptant d'aider un enfant vous établissez un rapport direct avec lui. Vous participez à sa réussite et à l'amélioration de sa condition future.

Vous recevrez sa photo, des indications sur sa situation familiale, ses bulletins de notes, des lettres ou des dessins et pourrez correspondre avec lui.

En parrainant une école, vous contribuez à l'amélioration des conditions d'étude des enfants : votre don permet d'entretenir les salles de classe, de financer le transport scolaire et d'alléger le coût de la cantine pour les familles.

Vous recevrez un descriptif de l'école, des photos et les résultats scolaires de l'ensemble des élèves.

L'association est d'intérêt général. A ce titre vos dons et cotisation ouvrent droit à réduction d'impôt à hauteur de 66% (60% pour les entreprises).

Pour 14 € versés par mois, votre contribution réelle est de 4,76 €.

ADAMA, FATOU, MICHEL, SAFI ET LES AUTRES ENFANTS
VOUS DISENT MERCI !

découpez selon les pointillés



ÉCOLIERS DU SÉNÉGAL

ASSOCIATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

BULLETIN RÉPONSE

Je souhaite adhérer à l'association en tant que membre actif, en soutenant :

- Une ou plusieurs écoles(s)
ou La scolarité d'un ou plusieurs enfant(s)

Je verse.....€
ou (165 € /an minimum par enfant ou école)

Je règle.....€
(14 € /min. par enfant ou école) par prélèvement mensuel

Je souhaite faire un don :€
Je règle par chèque, virement, ou en ligne sur Hello Asso

Je souhaite adhérer à l'association :€
(30€ / an minimum)

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE E MAIL :

TÉLÉPHONE FIXE :

TÉLÉPHONE PORTABLE :

ADRESSE POSTALE :

.....

CODE POSTAL :

VILLE :

RÈGLEMENT

- chèque à l'ordre de : Écoliers du Sénégal
- prélèvement et virement : l'association vous contactera
- paiement en ligne : Hello Asso : <https://goo.gl/YYaAn1>

Reçu fiscal adressé chaque année au mois de mars pour les particuliers, envoi immédiat pour les entreprises.

Siège social : ASSOCIATION « ÉCOLIERS DU SÉNÉGAL »
Mairie de Lanton- 18, avenue de la Libération - 33138 LANTON

Renseignements : contact@ecoliersdusenegal.org
Tél. : 07 50 80 66 10 ou 06 13 45 52 91

Si vous optez pour le prélèvement mensuel :
autorisation à retourner à :
ASSOCIATION ÉCOLIERS DU SÉNÉGAL
Mme LEJEUNE, trésorière
541 Route de Lavigne
40410 MOUSTEY

Je soussigné(e).....confirme ma demande de parrainage.

- je règle ma cotisation de € (14€ minimum par mois et par enfant ou école parrainé) par un prélèvement mensuel que j'autorise sur mon compte **dont RIB joint**.
- j'ai noté que ce montant prélevé mensuellement peut faire l'objet d'une modification, sur décision de l'assemblée générale annuelle dont le compte rendu me sera envoyé préalablement.
- J'ai noté que je n'avais pas de démarche obligatoire à faire auprès de ma banque.
- J'ai noté que si je voulais interrompre temporairement ce prélèvement - éventuellement définitivement - ou en cas de changement de banque, il me fallait en avvertir l'association

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

ÉCOLIERS DU SÉNÉGAL

Référence unique du mandat
Ne rien écrire dans cette case

Nom et prénom *

.....

Votre adresse *

.....

*
Code Postal

* Ville

* Pays

Les coordonnées de votre compte

IBAN

BIC

Créancier

Association **ÉCOLIERS DU SÉNÉGAL**
18 avenue de la Libération 33138 LANTON - FRANCE

ICS: n° FR10ZZZ465915

Type de paiement

Prélèvement mensuel

Fait à :

..... Date:

Signature

Note: vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir de votre banque

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'Association Écoliers du Sénégal à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'Association Écoliers du Sénégal. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les huit semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

MERCI DE NE PAS OUBLIER DE JOINDRE UN RIB